



Le Congé Solidaire

Le congé solidaire mis en place en 2009, permet à des salariés de la Caisse de consacrer une partie de leurs congés (15 jours) à l'accomplissement de missions humanitaires ou en faveur de l'environnement.

En partenariat avec des ONG, la Caisse régionale propose et accompagne financièrement les collaborateurs qui souhaiteraient s'engager dans ce type de démarches.
